Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013 14 h

Séance tenue le lundi 25 février 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chililian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alex Norris.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Luc Ferrandez, M. Frank Venneri et M. Bertrand Ward.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Bélanger et M. Claude Dauphin.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il souligne les anniversaires de naissance du mois de février du maire Applebaum et des conseillers Miele, Thériault et Dorais.

De plus, il invite l'ensemble des élus à participer au lancement de la programmation spéciale de la 10e édition de la soirée Nuit blanche du 2 mars 2013, à 21 h, dans le hall de l'hôtel de ville qui se déroulera sous le thème du « Gumboot ».

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Richard Deschamps	M. Michael Applebaum (M. Alain Tassé)	Article 80.01 (20.12) - L'entente avec le gouvernement du Québec ne reflète pas les montants que devrait recevoir la Ville de Montréal pour le développement économique / Démarches entreprises afin de soutenir les entrepreneurs et d'obtenir une plus juste part de l'enveloppe gouvernementale
Mme Louise Harel	M. Michael Applebaum	Perquisitions de l'UPAC – retrait de M. Michel Nadeau du comité conseil sur l'octroi des contrats d'ici la fin de l'enquête
M. Richard Bergeron	M. Michael Applebaum	Décision du fédéral d'instaurer des péages sur les ponts ceinturant Montréal / Prévoir une rencontre avec le ministre Lebel pour s'assurer que les sommes perçues serviront au financement du transport collectif
Mme Anie Samson	M. Richard Bergeron	Justification auprès des citoyens de Saint-Michel d'un changement de zonage dans un parc pour y construire une usine de compostage
Mme Véronique Fournier	M. Michael Applebaum (Mme Josée Duplessis)	Démission étonnante de M. Legault à la direction de la Société du parc Jean-Drapeau – explications / Revoir le mode de gouvernance et d'administration de cet organisme – enjeu de transparence
Mme Elsie Lefebvre	M. Michael Applebaum	Démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'accélérer le processus d'octroi des contrats suite à l'adoption de la Loi 1
Mme Jocelyn Ann Campbell	M. Michael Applebaum (Mme Josée Duplessis)	Silence du comité exécutif eu égard aux recommandations de l'OCPM concernant l'implantation des centres de compostage / Confirmer le recours au modèle PPP / Engagement à rendre publics tous les documents afférents à ce dossier
M. Marvin Rotrand	M. Michael Applebaum (M. Laurent Blanchard)	Menaces inacceptables de la Fraternité des policiers de Montréal / Maintien du statut bilingue de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 56.

CM13 0079

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y apportant les modifications suivantes :

- de retirer les articles 7.15 et 65.09;
- d'ajouter l'article 5.06;
- de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 15.02 immédiatement après l'article 3.01.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le conseiller Marvin Rotrand dépose copie de la correspondance reçue de M. Laurent Blanchard concernant le projet de loi 14 favorisant le maintien du statut bilingue de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

de demander la tenue de deux plénières d'une durée d'une heure chacune sur les articles 44.01 et 80.01 (44.01) ainsi que sur le dossier de l'EPIM. Le conseiller Marvin Rotrand présidera le comité plénier concernant le compostage et la biométhanisation et la conseillère Helen Fotopulos agira à titre de présidente pour celui concernant le dossier de l'EPIM.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

Il est convenu de scinder le vote concernant chaque comité plénier.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Franz Benjamin

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de plénière concernant le compostage et la biométhanisation.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Duplessis, Duchesne, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Worth, Fotopulos, Zambito, Teti-Tomassi, Perri, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Norris, McQueen, Rotrand, Samson, Gagnier, Campbell, Benjamin, Daniel Bélanger, Hénault, Miranda, Deguire et Cinq-Mars (28)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deros, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Bissonnet, Ayotte, Bourgeois, Marotte, Brunet, Farinacci, Miele, Harel, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Robillard, Perez, Clarke et Mainville (28)

À 15 h 13, le président du conseil suspend les travaux.

À 15 h 19, le conseil reprend ses travaux.

Tel que prévu en cas d'égalité des voix à l'article 10 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président se prononce en faveur de la proposition de plénière concernant le compostage et la biométhanisation.

Résultat:	En faveur : 29 Contre : 28

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de plénière concernant le dossier de l'EPIM.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deros, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Bissonnet, Ayotte, Bourgeois, Marotte, Duchesne, Brunet, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Worth, Fotopulos, Farinacci, Zambito, Teti-Tomassi, Perri, Miele, Harel, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Robillard, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Norris, McQueen, Rotrand, Samson, Gagnier, Campbell, Benjamin, Daniel Bélanger, Perez, Clarke, Hénault, Miranda, Deguire, Mainville et Cinq-Mars (56)
Votent contre:	(0)
Résultat:	En faveur : 56 Contre : 0

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le président du conseil déclare la proposition de plénière des conseillères Samson et Campbell sur le compostage et la biométhanisation adoptée à la majorité des voix.

Le président du conseil déclare la proposition de plénière des conseillères Samson et Campbell sur le dossier de l'EPIM adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

_____

CM13 0080

Déclaration sur Émilie Heymans

Attendu qu'Émilie Heymans a officiellement mis fin à sa carrière sportive, le 16 janvier 2013, lors d'une conférence de presse tenue au complexe sportif Claude-Robillard;

Attendu que c'est à ce même complexe sportif Claude-Robillard que sa carrière sportive a débuté, d'abord en gymnastique puis en plongeon;

Attendu qu'Émilie Heymans s'est également entraînée au Centre d'excellence en sports aquatiques du Québec, aux piscines du Parc olympique de Montréal;

Attendu qu'au cours de son illustre carrière sportive en plongeon, elle a récolté un impressionnant total de quatre médailles olympiques et de 84 podiums en compétitions internationales;

Attendu qu'elle a décroché une médaille d'argent à l'épreuve du 10 m synchro des Jeux olympiques de Sydney de 2000, aux côtés d'Anne Montminy. Quatre ans plus tard, aux Jeux olympiques d'Athènes, elle a décroché le bronze à la même épreuve en compagnie de Blythe Hartley. Puis à Pékin en 2008, elle montait sur la deuxième marche du podium à l'issue de la finale olympique individuelle du 10 m;

Attendu qu'à ses derniers Jeux olympiques, soit ceux de Londres 2012, Émilie a gagné le bronze au 3 m synchro avec Jennifer Abel. Émilie Heymans est du même coup devenue la première plongeuse au monde et la première athlète canadienne à remporter une médaille olympique dans quatre Jeux olympiques consécutifs;

Attendu qu'Émilie a été une grande ambassadrice pour son sport, mais également pour Montréal, le Québec et le Canada aux quatre coins de la planète;

Attendu qu'Émilie a été une source de motivation et un modèle d'inspiration pour notre jeunesse et particulièrement pour tous ceux et celles qui, comme elle, rêvent de participer aux plus grandes compétitions sportives;

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Erika Duchesne
Mme Louise Harel

Et résolu :

que le conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, offre ses plus sincères félicitations et remerciements à Émilie Heymans pour sa brillante carrière sportive. Nous lui souhaitons autant de succès dans ses projets d'avenir.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM13 0081

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2013

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 février 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

La leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1er au 27 janvier 2013.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 27 janvier 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 27 janvier 2013.

CM13 0082

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation sur la valorisation du développement économique local

La leader du comité exécutif dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation sur la valorisation du développement économique local, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04

---

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

5.01 Résolution CA13 29 0008 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Opposition aux amendements proposés à l'article 29.1 de la Charte de la langue française et demande du maintien du statut bilingue de l'arrondissement.

5.02 Résolution CA13 170056 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Événement - Une heure pour la Terre 2013.

5.03 Résolution CA13 22 0042 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest soulignant les Journées de la persévérance scolaire.

5.04 Résolution CA13 22 0041 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la terre 2013 » qui aura lieu le samedi 23 mars 2013 de 20 h 30 à 21 h 30.

5.05 Résolution CA13 27 0007 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Déclaration sur les crédits montréalais du Fonds de développement régional.

5.06 Ajout - Résolution CA13 080126 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent sur le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques.

--- Ajout - Résolution CA13 170055 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Fermeture de 3 bureaux de poste.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par monsieur Alain Tassé

--- Réponse à monsieur Peter McQueen concernant l'aménagement urbain de la piste cyclable près du CUSM.

Par monsieur Alain Tassé

--- Réponse à monsieur François Robillard concernant les nominations au conseil d'administration de la Société du Vieux-Port de Montréal.

Les conseillers Rotrand et Perri s'enquièrent du cheminement de leurs questions écrites.

---

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 janvier 2013.

7.02 Dépôt de la reddition de comptes du bureau du Vérificateur général.

CM13 0083

Bilan annuel 2010 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2010 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'utilisation du Règlement sur l'application des pesticide (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1110739001

CM13 0084

Bilans annuels 2011 et 2012 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose les bilans annuels 2011 et 2012 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'utilisation du Règlement sur l'application des pesticide (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1135133001

CM13 0085

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'utilisation du Règlement sur l'application des pesticide (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1131478001

CM13 0086

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'utilisation du Règlement sur l'application des pesticide (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1136071001

CM13 0087

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'utilisation du Règlement sur l'application des pesticide (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1133385002

CM13 0088

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1131371001

CM13 0089

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1132985001

CM13 0090

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1130443001

CM13 0091

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, le conseil en prend acte.

07.11 1131893001

CM13 0092

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, le conseil en prend acte.

07.12 1125913007

CM13 0093

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération

La leader du comité exécutif dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1131079001

CM13 0094

Dépôt du rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal et la recommandation qui l'accompagne

La leader du comité exécutif dépose le rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal et de la recommandation qui l'accompagne, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La conseillère Rouleau dépose une motion pour la prochaine assemblée du conseil intitulé « Motion demandant la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique »

07.14 1132904004

Article 7.15

Dépôt des commentaires de l'arrondissement de Saint-Laurent relatifs au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur la construction d'un centre de compostage de matières organiques

Retiré séance tenante. Voir article 3.01.

CM13 0095

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

La leader du comité exécutif dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, le conseil en prend acte.

07.16 1131039001

Par monsieur Harout Chitilian

--- Dépôt du plan de banquette dédié aux membres du conseil.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Article 15.02

Déclaration afin de souligner le 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

Considérant que les Archives de la Ville de Montréal célèbrent cent années d'existence en 2013;

Considérant que la Ville de Montréal possède probablement le plus ancien service d'archives publiques au Québec et possiblement le plus ancien service d'archives municipales au Canada;

Considérant que les Archives de la Ville de Montréal contiennent 4 km de documents couvrant principalement les années 1796 à nos jours, de même qu'un million de photographies couvrant surtout les années 1920 à nos jours;

Considérant que ces documents historiques représentent un bien précieux pour tous les Montréalais;

Considérant que les Archives de la Ville de Montréal sont essentielles au travail des chercheurs œuvrant sur l'histoire de Montréal de même qu'aux citoyens pour la connaissance de leur ville et de leurs quartiers;

Considérant que les Archives de la Ville de Montréal ont, depuis plusieurs années, mis l'accent sur la mise en valeur des archives municipales par des expositions, par des participations à différents ouvrages ainsi que par Internet et les médias sociaux;

Considérant que, durant l'année 2013, diverses activités soulignant ce centenaire auront lieu, telles que des visites des chambres fortes, un nouveau site Web, la mise en ligne de nombreux documents et une vitrine d'exposition au musée Pointe-à-Callière;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Élaine Ayotte
Mme Helen Fotopulos
M. Jean-Marc Gibeau
M. Daniel A. Bélanger

Et résolu :

de souligner le 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal en affirmant, tel qu'indiqué dans le préambule de la Déclaration universelle sur les archives (adoptée par l'UNESCO en novembre 2011), que :

> « Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. […] Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens.»

Un débat s'engage.

À 17 h, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2013
14 h

Séance tenue le lundi 25 février 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Frank Venneri et M. Bertrand Ward.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Bélanger et M. Claude Dauphin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* SUR L'ARTICLE 80.01 (30.01):

Mme Lyn Thériault.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Louise Dufour	Mme Josée Duplessis (Mme Anie Samson)	Citoyens de Saint-Michel opposés à l'implantation d'un site de compostage et au trajet emprunté par les camions ainsi qu'au nombre d'intersections traversées

Question de	À	Objet
M. Michael Shafter	M. Marvin Rotrand (M. Alan DeSousa)	Appui de l'administration afin de conserver le statut bilingue des municipalités et arrondissements qui en font la demande auprès du gouvernement du Québec / Traduction du comité exécutif
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps	Remboursement des sommes perçues illégalement et congédiement des employés fautifs - coûts assumés par les citoyens / États financiers d'Union Montréal
M. Pierre Pagé	M. Michael Applebaum	Plan de redressement et d'assainissement des dépenses / Redonner confiance aux contribuables – gel du compte de taxes **Dépôt de document**
M. Abdelhak Rochdi	M. Michael Applebaum	Contre l'implantation de l'usine de compostage Saint-Michel et ses nuisances / Prendre en considération les doléances des citoyens
M. Marc Donati	Mme Anie Samson	En faveur de l'implantation du centre de compostage et de la revitalisation du quartier Saint-Michel
Mme Geraldine Jean	M. Michael Applebaum (Mme Anie Samson)	Respect de la volonté des citoyens dans le choix du site de compostage **Dépôt de documen**t
Mme Anne Tremblay	M. Richard Bergeron (Mme Anie Samson)	Acceptabilité du changement de zonage d'un parc dans l'arrondissement de Saint-Michel alors que Projet Montréal a toujours été d'avis contraire
M. José Mejia	M. Michael Applebaum (Mme Josée Duplessis)	En défaveur de l'implantation du site de compostage – manque d'espaces verts dans Saint-Michel / citoyens réclament un parc
Mme Linda Gauthier	M. Michael Applebaum (M. Michel Bissonnet)	Accessibilité universelle – Respect des normes édictées par l'article 193 de la *Loi sur le bâtiment* pour les nouvelles constructions / Resto-bus et accessibilité
Mme Claudine Schirardin	M. Michael Applebaum	Gel des taxes municipales pour les années 2014 à 2016 / Revoir les méthodes de taxation afin de freiner l'augmentation du fardeau fiscal des citoyens **Dépôt de document**

À 20 h 07,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	À	Objet
M. Pierre Laurin	M. Réal Ménard	Projet de réaménagement de la rue Jarry / harmonisation des services et de la circulation
Mme Ginette Allen	M. Michael Applebaum	Problème d'infestation de rats dans Saint-Michel / Solutions afin d'enrayer ce fléau

Question de	À	Objet
M. Louis Langevin	Mme Louise Harel	Étalement du compte de taxes foncières en plusieurs versements
Mme Anjali Choksi	M. Michael Applebaum (M. Christian G. Dubois)	État de situation du dossier des services animaliers / Considérer un site accessible via le transport en commun
Mme Marlène Paradis	M. Réal Ménard	Aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Christophe-Colomb / Échéancier de réalisation / Préoccupations au niveau de la sécurité
M. Francisco Moreno	M. Richard Deschamps	Publicité partisane dans le journal l'Accent de l'arrondissement de LaSalle **Dépôt de document**
M. Donald Hobus	M. Michael Applebaum	Golf Meadowbrook – Permis de construction demandé par un promoteur immobilier / Respect des lignes directrices par les compagnies ferroviaires
Mme Francine Daoust	M. Benoît Dorais	Suivi auprès du ministre de la Sécurité publique concernant le dossier des maisons lézardées / Réponse de la SHQ suite à la correspondance du 14 février dernier.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 37.

À 20 h 38, le conseiller Alex Norris propose de prolonger la période de questions des citoyens de quelques minutes. Le président du conseil ne peut accepter de prolonger la période de questions des citoyens n'ayant pas obtenu le consentement des membres du conseil.

Le conseiller Frantz Benjamin invoque une question de privilège concernant les allégations du maire au sujet de la problématique des rats évoquée par une citoyenne laissant entendre que l'arrondissement n'agit pas dans ce dossier. Le président souligne qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège mais d'une clarification et considère l'incident clos.

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux sur l'article 15.01.

CM13 0096 (suite)

Déclaration afin de souligner le 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

---

Un débat s'engage.

À 20 h 41, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM13 0097

Déclaration pour un prix remis à la Société de développement Angus

Attendu que la Société de développement Angus est récipiendaire du Globe Award dans la catégorie Excellence in Urban Sustainability lors de la 11e cérémonie des Globe Awards for Environnemental Excellence le 6 février dernier à Toronto ;

Attendu que la remise de prix Globe Awards for Environnemental Excellence, organisée par la Fondation Globe, récompense chaque année depuis 2002, les réalisations exceptionnelles d'entreprises canadiennes ayant su arrimer avec brio le développement durable et les résultats économiques probants ;

Attendu que cette marque de reconnaissance nationale pour un partenaire engagé dans la réalisation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise est une source d'inspiration et de rayonnement qui rejaillit sur l'ensemble des citoyennes et citoyens ;

Attendu que la Société de développement Angus est une pionnière reconnue en matière de développement durable puisqu'elle a reçu de nombreuses certifications notamment pour avoir réalisé le premier bâtiment industriel LEED au Canada et avoir obtenu la première certification LEED ND au Canada ;

Attendu que la Société de développement Angus est une leader en développement durable par sa contribution à l'évolution d'une expertise réelle en matière de planification et de construction de projet LEED et par la création de plus de 2 000 emplois en milieu urbain au Technopôle Angus ;

Attendu que la Société de développement Angus est un exemple de vision, de détermination et d'intégration des pratiques d'excellence dans la gestion des aspects environnementaux de ses activités ;

Il est proposé par M. Alain Tassé

appuyé par Mme Louise Harel
Mme Josée Duplessis
Mme Erika Duchesne

Et résolu :

que le Conseil municipal, au nom des Montréalaises et Montréalais, félicite la Société de développement Angus pour le Globe Award dans la catégorie Excellence in Urban Sustainability remporté dans le cadre du projet du Technopôle Angus.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 21 04, avant que le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation, la leader du comité exécutif dépose copie de la résolution CE13 0215 de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 février 2013 ainsi que des sommaires décisionnels 1134877001 et 1121185001 relatifs aux centres de compostage de matières organiques sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0098

Approuver le projet d'addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO (CG12 0253) pour le Projet Notman à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux ainsi que d'une mise à jour de l'Annexe 1 « Utilisation des fonds »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux ainsi que d'une mise à jour de l'Annexe 1 « Utilisation des fonds ».

Adopté à l'unanimité.

1124674004
80.01 (20.01)

CM13 0099

Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11928;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 3	583 189,42 $
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 5	826 112,15 $

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1120184006
80.01 (20.02)

CM13 0100

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles, pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 14 novembre 2012 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1125006005
80.01 (20.03)

CM13 0101

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur ltée pour la fourniture de 3 compresseurs d'air comprimé respirable et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/ Bauer, incluant l'installation, l'entretien et la formation - Dépense totale de 493 180,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12373 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 493 180,97 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 compresseurs et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/Bauer, incluant l'installation et l'entretien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 180,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12373 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1126178002
80.01 (20.04)

CM13 0102

Accorder un contrat à Thibault & Associés pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 1 187 785,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 187 785,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12170 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1123838013
80.01 (20.05)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0103

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour une somme maximale de 551 240,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5602 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 551 240,74 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 085,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5602;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1121035015
80.01 (20.06)

CM13 0104

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC pour les services professionnels de formation spécialisée, pour une somme maximale de 121 972,38 $, taxes incluses / Approuver, à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville et Oracle Canada ULC (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels requis en formation spécialisée, pour une somme de 121 972,38 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 4 février 2013;

2- d'approuver à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville de Montréal et cette firme;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134838001
80.01 (20.07)

CM13 0105

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron s.e.n.c. des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil, pour une période de 10 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2023, pour un loyer total de 245 000 $, taxes en sus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron s.e.n.c., pour une période de 10 ans, à compter du 1er juin 2013, des espaces situés au 2111, rue St-Zotique, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil, moyennant un loyer total de 245 000 $, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller François William Croteau dépose copie des procès-verbaux des séances du CCU portant sur l'installation d'antennes - Bâtiment situé au 2111, rue Saint-Zotique Est - Rencontres tenues les 11 avril et 13 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

1134565004
80.01 (20.08)

CM13 0106

Approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 7218397 Canada inc. un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de 9 mois, soit du 1er mai 2013 au 31 janvier 2014 - Dépense totale de 107 681,27 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 9 mois, à compter du 1er mai 2013, un espace d'une superficie de 418,06 mètres carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 107 681,27 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134565001
80.01 (20.09)

CM13 0107

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International pour l'année 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013;

2- d'approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134834002
80.01 (20.10)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0108

Autoriser une dépense additionnelle de 64 758,65 $, taxes incluses, et autoriser le transfert de 107 993,27 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du projet de protection et de mise à niveau du complexe de l'usine de filtration Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 302 197,56 $ à 1 474 949,48 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention pour la fourniture de services professionnels en architecture intervenue entre la Ville et la firme Provencher Roy + Associés architectes (CG08 0540)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 758,65 $, taxes incluses, et un transfert de 107 993,27 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du projet de protection et de mise en valeur du complexe de l'usine de filtration Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Provencher Roy + Associés architectes (CG08 0540) de 1 302 197,56 $ à 1 474 949,48 $, taxes incluses;

2- d'approuver le projet d'avenant n° 2 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1125258006
80.01 (20.11)

CM13 0109

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat;

2- d'approuver la répartition et la distribution annuelle entre les centres locaux de développement (CLD) d'une enveloppe reçue du gouvernement du Québec de 15 580 926 $ pour 2012-2013, de 15 992 892 $ pour 2013-2014 et de 15 992 891 $ pour 2014-2015 ainsi que les engagements de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec de 880 000 $ en 2012-2013 et de 1 296 771 $ en 2013-2014 et 2014-2015, ces sommes représentant des contributions totales annuelles de 16 460 926 $ en 2012-2013, de 17 289 663 $ en 2013-2014 et de 17 289 662 $ en 2014-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 412 000 $ dédié, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec sur le développement économique local et le soutien à l'entrepreneuriat, à titre de contribution additionnelle d'appariement pour les années 2013-2014 et 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville;

4- d'approuver le projet d'entente type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2015;

5- de mandater la Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire pour assumer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour la durée de l'entente;

6- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1121180005
80.01 (20.12)

CM13 0110

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1er décembre 2013 au 31 octobre 2015, avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles - Appel d'offres public 12-12546 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-trois mois, pour la fourniture de gaz naturel en achat direct pour le regroupement de la Ville de Montréal;

3- d'accorder à Athena Energy Marketing inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées et de organismes participants, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134132001
80.01 (20.13)

CM13 0111

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bell Mobilité - Division Radio, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, soit du 1er mars 2013 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 2 896 176 $, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 3 années additionnelles - Appel d'offres public 12-12413 (2 soum. - 1 seul conforme) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Bell Mobilité - Division Radio, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 2 896 176 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Richard Bergeron
M. François William Croteau
M. Luc Ferrandez
M. Marc-André Gadoury
M. François Limoges
M. Peter McQueen
M. Alex Norris

1126030002
80.01 (20.14)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0112

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers au Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

que l'orientation du conseil municipal soit :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par M. Richard Deschamps

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deros, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Bissonnet, Ayotte, Bourgeois, Marotte, Duchesne, Brunet, Salem, Farinacci, L. Zambito, Miele, Harel, Lefebvre, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Robillard, Rotrand, Samson, Gagnier, Benjamin, Bélanger, Perez, Clarke, Hénault, Miranda et Mainville (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Worth, Fotopulos, Teti-Tomassi, Perri, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Ferrandez, Norris, McQueen, Campbell, Deguire et Cinq-Mars (18)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 18

Le chef de la deuxième opposition soulève une question de privilège suite au vote du conseiller Dubois concernant sa nomination d'un point de vue éthique. Le président du conseil rappelle que par le passé, il n'y a pas eu d'abstention lors du vote des élus concernés par une nomination. Il est d'avis que la même règle est applicable dans ce cas puisque la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit la déclaration d'intérêt pécunier d'un élu. Toutefois, à la suggestion de la conseillère Lefebvre, le président du conseil entend clarifier le point de vue éthique auprès du conseiller à l'éthique.

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1132402001
80.01 (30.01)

_____

CM13 0113

Report des budgets d'immobilisations non utilisés en 2012 - Volet services centraux - Budget supplémentaire au conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 $ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

À 21 h 40, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135337002
80.01 (30.02)

CM13 0114

Autoriser l'utilisation des ressources humaines de la Direction de l'environnement (DE) présentement affectées aux activités de recouvrement final au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour réaliser la préparation du site en vue des aménagements de parc, sous la coordination de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) / Autoriser le financement par emprunt des ressources humaines et matérielles à même le PTI de la DGPV / Autoriser un budget additionnel de revenus de l'ordre de 3 700 000 $ sur 4 ans en contrepartie d'une dépense anticipée de 1 812 000 $ sur 5 ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser l'utilisation des ressources humaines de la Direction de l'environnement présentement affectées aux activités de recouvrement final au Complexe environnemental de Saint-Michel pour réaliser la préparation du site en vue des aménagements de parc, sous la coordination de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV);

2- d'autoriser le financement par emprunt des ressources humaines et matérielles à même le PTI de la DGPV;

3- d'accorder un budget additionnel de revenus de 700 000 $ en 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'accorder un budget additionnel de dépenses de 98 917 $ en 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5- d'ajuster les budgets 2014 à 2017 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6- d'accepter le principe que l'excédent annuel des revenus réels sur les dépenses réelles soit affecté au projet d'aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel (projet PTI 32125).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131246004
80.01 (30.03)

CM13 0115

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (CG12 0020) pour les années 2013 et subséquentes / Autoriser un budget de 300 000 $ pour le financement de ce programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et autoriser des budgets de 350 000 $ en 2014, de 400 000 $ en 2015, de 450 000 $ en 2016 et de 500 000 $ pour les années 2017 et subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes;

2- d'autoriser un budget de 300 000 $ pour le financement de ce programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération;

3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 $ en 2014, de 400 000 $ en 2015, de 450 000 $ en 2016 et de 500 000 $ pour les années 2017 et subséquentes;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1121278004
80.01 (30.04)

CM13 0116

Prendre connaissance du bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal et en adopter les recommandations / Adopter une nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes / Adopter la politique de l'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal / Permettre l'acquisition des droits annuels d'utilisation, ainsi que les budgets requis pour l'implantation et l'exploitation de la plate-forme de services Socrata au montant de 152 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du Bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal;

2- d'approuver les recommandations 1 à 5 du rapport joint au dossier décisionnel;

3- d'adopter la nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes à la Ville de Montréal;

4- d'adopter la politique d'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal;

5- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 152 000$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information afin de permettre l'acquisition des droits annuels d'utilisation de la plate-forme Socrata, ainsi que les budgets requis en ressources humaines pour l'implantation et l'exploitation de cette plate-forme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1120149001
80.01 (30.05)

CM13 0117

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires situé le lot 2 944 872 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1120415017
80.01 (42.01)

Article 80.01 (44.01)

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;

2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »;

3 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de reporter l'étude de l'article 80.01 (44.01) après la plénière sur le compostage et la biométhanisation.

La proposition est agréée.

_____

Article 80.01 (51.01)

Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Elaine Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de reporter l'étude de l'article 80.01 (51.01) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Article 80.01 (51.02)

Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer un membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de reporter l'étude de l'article 80.01 (51.02) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Article 80.01 (51.03)

Nomination au Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les membres du Comité de vérification élargi de l'agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de reporter l'étude de l'article 80.01 (51.03) à une phase ultérieure.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur les articles 20.01 à 20.05.

À 23 h, le président du conseil ajourne les travaux jusqu'au mardi 26 février 2013, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013 14 h

Séance tenue le mardi 26 février 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chililian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élaine Ayotte, M. Frantz Benjamin, M. Gilles Deguire, Mme Helen Fotopulos, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Andrée Hénault, Mme Ginette Marotte, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau et M. Alain Tassé.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Luc Ferrandez, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Mary Deros, M. Richard Bélanger et M. Alvaro Farinacci.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Patricia Viannay	M. Benoit Dorais	Prévoir des réserves de terrains en vue de la construction de logements sociaux – Mise en place d'une politique à cet effet et échéancier
Mme Raymonde Dallaire	M. Étienne Brunet	SHDM - gestion du fonds de réserve / Information demandée

Question de	À	Objet
M. Daniel Turp	M. Michael Applebaum	Sauvegarde du 1420 Mont-Royal / Conservation de la vocation institutionnelle de l'immeuble / Appui de l'Administration
Mme Linda Gauthier	M. Michel Bissonnet	Accessibilité universelle – Espaces insuffisants réservés aux personnes à mobilité réduite dans le projet de resto-bus
M. Francisco Moreno	M. Richard Deschamps	Expulsé de la salle du conseil d'arrondissement suite à une question concernant l'octroi de contrats en avril 2011 / Éviter de se représenter aux prochaines élections
M. Peter Krantz	M. Michael Applebaum	Prendre en considération ses suggestions pour améliorer le réseau cyclable et son utilisation

---

À 10 h 09,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de prolonger de quelques minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Campbell Stuart	M. Claude Dauphin	Détails souhaités concernant une demande de permis de construction sur le golf de Meadowbrook / Appui de l'arrondissement de Lachine à un tel projet
M. Yves Daoust	M. Alvaro Farinacci (M. Richard Deschamps)	Webdiffusion à Lasalle et accessibilité des dossiers en ligne / Transparence souhaitée
M. André Trépanier	M. Michael Applebaum (M. Benoît Dorais)	Aide aux citoyens expulsés d'immeubles dans Parc-Extension / Mesures pour favoriser l'acquisition de ces immeubles par les groupes communautaires

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 25.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Richard Deschamps	M. Michael Applebaum	Échéancier de réalisation des chantiers visant à rétablir l'équité de la dotation des arrondissements et l'amélioration de l'efficacité de la Ville / Implication des élus à ces travaux

Question de	À	Objet
Mme Louise Harel	M. Michael Applebaum	Nombre d'entrepreneurs certifiés à ce jour par l'Autorité des marchés financiers (AMF) / Mesures pour faciliter l'exécution des travaux en arrondissement par les cols bleus
M. Richard Bergeron	M. Michael Applebaum (M. Alain Tassé)	Accès au Vieux-Montréal – périmètre situé autour de l'hôtel de ville pour les piétons / Avenir du Quartier de la Santé en lien avec le Vieux-Montréal – recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
M. Alex Norris	M. Michael Applebaum	Mandat d'enquête au contrôleur général sur les firmes de communication qui ont obtenu plusieurs contrats de gré à gré de l'Administration Tremblay
Mme Elsie Lefebvre	M. Michael Applebaum	Plusieurs rapports cachés sur le gonflement des coûts à Montréal - changements des pratiques suite à ces rapports
Mme Véronique Fournier	M. Réal Ménard	Instauration de péages sur les ponts ceinturant l'île de Montréal - engagements du ministre Lebel suite à la lettre transmise par la Ville en janvier 2013 / Transparence et clarification des choix par rapport à Montréal

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 59.

_____

À 11 h,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Anie Samson

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Rotrand et Samson et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 10
Contre : 35

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Rotrand et Samson rejetée à la majorité des voix, et il est

RÉSLOU

en conséquence.

_____

À 11 h 07, le mardi 26 février 2013, le conseil reprend ses travaux sur la réunion des articles 20.01 à 20.05.

CM13 0118

Accorder un contrat à Ondel inc. pour remplacer les deux transformateurs contenant des BPC et pour des travaux connexes au Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 678 103,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5624 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0111;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 678 103,29 $, taxes incluses, pour remplacer les deux transformateurs contenant des BPC et travaux connexes au complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 648 620,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5624;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1121029011

CM13 0119

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et l'École de technologie supérieure (CM12 0519) pour le projet du Quartier de l'innovation afin de reporter la date relative à la remise d'un bilan de réalisation du projet et celle de la fin du protocole d'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0113;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda modifiant l'entente intervenue en 2012 (CM12 0519) entre la Ville de Montréal et l'École de technologie supérieure pour le projet du Quartier de l'innovation afin de reporter la date relative à la remise d'un bilan de réalisation du projet et celle de la fin du protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1124674003

CM13 0120

Approuver une convention de modification du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 4 ans, à compter du 1er avril 2011, des locaux d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3e étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0115;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver la prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 4 ans, à compter du 1er avril 2011, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureau, le tout selon les termes et conditions stipulées au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1114069006

CM13 0121

Accorder un soutien financier annuel de 95 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut, pour l'année 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0116;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier annuel de 95 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale afin de maintenir le partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au financement des activités de l'Institut de recherche en biologie végétale, pour l'année 2013;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1132912001

CM13 0122

Accorder un soutien financier de 1 M$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0154;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

1- d'accorder un soutien financier de 1 M$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M$ - Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;

2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'accorder un budget additionnel de dépenses de 400 000 $ équivalent aux revenus additionnels pour les années 2013 et 2014;

4- d'imputer ces revenus et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le débat se poursuit sur l'article 20.05.

À 11 h 12, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par M. Gaëtan Primeau

d'apporter un amendement au 1er paragraphe à l'effet de verser un soutien financier de 1 M$ pour 2013 seulement et de soumettre un nouveau dossier à cet effet pour 2014.

La vice-présidente du conseil statue que la proposition est recevable mais s'interroge sur les termes et conditions de versement des sommes prévues à la convention intervenue en 2012.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Le conseiller Michel Bissonnet dépose les documents suivants sous réserve de leur caractère public ou non :

- Copie de la résolution CM12 0932 du conseil municipal du 22 octobre 2012 qui a pour objet un soutien financier pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi que copie du protocole d'entente signé avec l'organisme afin de lui confier la promotion, la coordination et l'administration des célébrations prévues en 2017;

- Document daté de décembre 2012 et intitulé « Propositions présentées au Bureau du 375e anniversaire de Montréal - 57 fiches analytiques individuelles »;

- Document daté de mai 2012 et intitulé « Orientations et organisation des célébration - 375e anniversaire de Montréal »;

- Document daté de décembre 2012 et intitulé « L'histoire au cœur des célébrations du 375e anniversaire de Montréal »;

- Document daté de décembre 2012 et intitulé « Dans le contexte des célébrations du 375e anniversaire de Montréal en 2017 - Recherche exploratoire sur Expo 67 et pistes de réflexion pour la commémoration de son 50e anniversaire - Rapport-synthèse »;

- Document daté de mars 2012 et intitulé « Rapport - Destination 2017 vers le 375e de Montréal ».

La leader du comité exécutif soulève une question de règlement suite aux propos du conseiller Rotrand.

Le maire dépose une copie de la résolution CM12 0932 du conseil municipal du 22 octobre 2012 qui a pour objet un soutien financier pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi qu'une copie du protocole d'entente signé avec l'organisme.

À 11 h 54, le président du conseil reprend son fauteuil présidentiel.

La chef de l'opposition officielle soulève une question de règlement et demande des précisions sur la décision souhaitée par rapport à celle d'octobre 2012.

Le président du conseil indique qu'un nouveau protocole doit être approuvé afin de confirmer la provenance des fonds nécessaires au soutien financier, soit l'entente de 175 M$ « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » convenue avec le gouvernement du Québec.

La leader de l'opposition officielle retire sa proposition d'amendement en vertu des informations obtenues.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Richard Bergeron
M. François William Croteau
M. Marc-André Gadoury
M. François Limoges
M. Peter McQueen
M. Alex Norris

20.05 1134784001

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0123

Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 $, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0139;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc. pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une période de trois ans, soit pour une somme maximale de 756 682,24 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 septembre 2012, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1126075003

CM13 0124

Accorder un contrat de gré à gré à la Société d'animation de la promenade Bellerive (SAPB) pour les services d'accueil au chalet situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 153 134 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0142;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré, à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB), pour une période de deux ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour les services d'accueil dans le parc de la Promenade-Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 153 134 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date d'août 2012;

2- d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et la SAPB selon les termes et conditions stipulés audit projet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123703004

CM13 0125

Autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 $, taxes incluses, pour la prolongation des services de gardiennage au Biodôme, pour la période du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, majorant ainsi le montant total du contrat à Groupe de sécurité Garda inc. (CM11 0082) de 1 517 046,49 $ à 2 461 714,57 $ / Approuver le projet d'addenda numéro 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan / Autoriser la cession du contrat avec Groupe de sécurité Garda inc. à Groupe de sécurité Garda senc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0145;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 $, taxes incluses, pour la prolongation des services de gardiennage au Biodôme, du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda inc. (CM11 0082) de 1 517 046,49 $ à 2 461 714,57 $ et ce, conformément à l'article 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391);

2 - d'approuver le projet d'addenda 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan;

3 - d'autoriser la cession dudit contrat de Groupe de sécurité Garda inc. à Groupe de sécurité Garda Senc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1135034001

CM13 0126

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 25 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ entre la Ville et United Irish Societies of Montreal inc. relativement à l'édition 2013 du défilé de la Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0155;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de protocole d'entente avec United Irish Societies of Montreal, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 $ et un soutien financier de 25 000 $ pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 17 mars 2013;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135877001

CM13 0127

Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0150;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1124069006

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 12 h 30, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2013
14 h

Séance tenue le mardi 26 février 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chililian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Josée Duplessis, Mme Erika Duchesne, M. Alvaro Farinacci M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Laurent Blanchard, M. Christian Dubois, M. Luc Ferrandez, Mme Helen Fotopulos, Mme Ginette Marotte, M. Lionel Perez et M. Dominic Perri.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Mary Deros.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

Il est proposé par Mme Anie Samsom

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

que le conseil municipal se transforme en comité plénier sur les dossiers relatifs à l'implantation d'un site de compostage et de biométhanisation dans Saint-Michel, pour une période de 60 minutes, et que M. Marvin Rotrand soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier.

À 14 h 04, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 14 h 05, M. Rotrand déclare la séance ouverte et précise que le temps de parole sera divisé comme suit :

- 15 minutes pour une présentation des fonctionnaires invités;
- 11 minutes pour Union Montréal;
- 11 minutes pour Vision Montréal;
- 11 minutes pour Projet Montréal;
- 12 minutes pour les conseillers indépendants.

M. Rotrand souhaite la bienvenue à madame Diane Martin, architecte-paysagiste, Service de la qualité de vie, messieurs Luc Gagnon, chef de division, Service de la mise en valeur du territoire, Éric Blain, chef de division et Roger Lachance, directeur, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que Denis Laberge, chef de programme analyse financière, Service des finances.

M. Lachance débute sa présentation et les membres du conseil procèdent à leurs interventions.

À 15 h 18, M. Rotrand indique que le comité plénier est levé, il remercie tous les participants et suspend la séance.

À 15 h 20, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051),* invite le président du comité plénier à faire rapport. M. Rotrand indique que les partis politiques ont disposé de :

- 11 minutes pour Union Montréal ayant donné lieu à 3 interventions;
- 11 minutes pour Vision Montréal ayant donné lieu à 2 interventions;
- 11 minutes pour Projet Montréal ayant donné lieu à 4 interventions;
- 12 minutes pour les conseillers indépendants ayant donné lieu à 4 interventions;

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement.

Il est proposé par Mme Anie Samsom

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

que le conseil municipal se transforme en comité plénier sur les dossiers relatifs à l'escouade EPIM, pour une période de 60 minutes et que Mme Helen Fotopulos soit désignée pour agir à titre de présidente du comité plénier.

À 15 h 30, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 15 h 37, Mme Fotopulos déclare la séance ouverte et précise que le temps de parole sera divisé comme suit :

- 15 minutes pour une présentation du sujet par le Service de police;
- 11 minutes pour Union Montréal;
- 11 minutes pour Vision Montréal;
- 11 minutes pour Projet Montréal;
- 12 minutes pour les conseillers indépendants

Mme Fotopulos souhaite la bienvenue à messieurs Marc Parent, directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Pierre Brochet, directeur adjoint et Didier Deramond, assistant-directeur.

M. Parent débute sa présentation et les membres du conseil procèdent à leurs interventions.

À 16 h 27, Mme Fotopulos indique que le comité plénier est levé, elle remercie tous les participants et suspend la séance.

À 16 h 33, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051),* invite le président du comité plénier à faire rapport. Mme Fotopulos indique que les partis politiques ont disposé de :

- 11 minutes pour Union Montréal ayant donné lieu à 2 interventions;
- 11 minutes pour Vision Montréal ayant donné lieu à 2 interventions;
- 11 minutes pour Projet Montréal ayant donné lieu à 2 interventions;
- 12 minutes pour les conseillers indépendants ayant donné lieu à 4 interventions;

La présidente du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement

---

À 16 h 36, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

CM13 0128

Approuver un projet d'acte entre la Ville et Faubourg St-Laurent Phase III inc. concernant un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Charlotte et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0153;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. aux fins suivantes :

- la modification de l'acte de vente intervenu entre eux, le 29 mars 2010, devant Me Josée Bergeron, notaire, sous le numéro 5 968 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mars 2010, sous le numéro 17 041 502, quant aux titres « Obligations de l'Acheteur » et « Clause pénale » de celui-ci;

- la reconnaissance par la Ville de Montréal d'avoir reçu de Faubourg St-Laurent Phase III inc. la somme de 412 000 $ étant donné le non-respect de la date de terminaison des travaux de construction, soit toute somme due comme pénalité de retard journalière, calculée du 30 septembre 2012 jusqu'au 23 avril 2013, dont quittance pour cette période seulement;

- le pouvoir au directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières de remettre à Faubourg St-Laurent Phase III inc., sans nécessité de nulle autre autorisation, toute somme payée en trop comme pénalité de retard, et ce, dans le cas où les travaux de construction se terminaient avant le 23 avril 2013. L'ajustement se fera alors au prorata du nombre réel de jour de retard, et le trop-perçu remis à Faubourg St-Laurent Phase III inc.;

- le pouvoir pour la Ville de Montréal d'accorder une mainlevée totale à Faubourg St-Laurent Phase III inc. de l'inscription des droits de résolution et de préavis d'exercice de ce droit respectivement publié sous les numéros 17 041 502 et 19 621 430 sur remise d'une lettre de garantie bancaire par Faubourg au montant de 300 000 $;

- l'acceptation par la Ville de Montréal d'une lettre de garantie bancaire au montant de 300 000 $, valide jusqu'au 17 juin 2013, pour garantir l'obligation de construire et la terminaison des travaux de Faubourg St-Laurent Phase III inc. Si les travaux ne sont pas terminés le 31 mai 2013, la Ville de Montréal encaissera cette lettre;

le tout sujet aux stipulations et autres conditions mentionnées à ce document.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1133496001

CM13 0129

Approuver un projet de contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 $, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2013 par sa résolution CE13 0183;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 720 263,20 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Élaine Ayotte
Mme Suzanne Décarie
M. Benoit Dorais
Mme Véronique Fournier
Mme Louise Harel
Mme Cindy Leclerc
Mme Elsie Lefebvre
M. Gaëtan Primeau
M. François Robillard
Mme Chantal Rouleau
Mme Lyn Thériault

20.12 1120998001

_____

CM13 0130

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 8 332 442,73 $ taxes incluses - Appel d'offres 5615 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2013 par sa résolution CE13 0180;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Nordic Structures Bois inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM, au prix révisé de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 332 442,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5615;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1131670001

CM13 0131

Autoriser une dépense totale de 115 338,33 $, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 faisant passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 $ à 1 400 896,60 $ / Approuver à cette fin un projet d'Avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM + 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2013 par sa résolution CE13 0187;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 115 338, 33 $, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville, pour une période de 41 mois, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015, faisant ainsi passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 $ à 1 400 896,80 $;

2 - de modifier la résolution CM12 0311 adoptée par le conseil municipal le 17 avril 2012 en y retirant la deuxième partie du paragraphe 1 relative à l'approbation d'un projet d'avenant;

3 - d'approuver un projet d'avenant modifiant l'entente intervenue entre la Ville et le CSPQ (CG09 0318), le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1132339001

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 53, la leader du comité exécutif propose de prolonger le conseil municipal jusqu'à 17 h 30.

Comme il n'y a pas consentement, le conseil poursuit ses travaux sur la réunion des articles 30.01 à 30.05.

À 17 h, le président du conseil suspend la séance.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013 14 h

Séance tenue le mardi 26 février 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chililian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, Mme Erika Duchesne, M. Alvaro Farinacci M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et M. François Robillard.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars, M. Pierre Mainville, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Mary Deros et M. Étienne Brunet,

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* SUR LES ARTICLES 44.01 ET 80.01 (44.01):

Mme Élaine Ayotte, M. Claude Dauphin et M. François Robillard.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

À 19 h, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.01 à 30.05.

CM13 0132

Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal,* d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0117;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1121175005

CM13 0133

Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 $ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0121;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'adopter un budget supplémentaire de 42 001 000 $ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) provenant du report d'une partie des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012, pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements selon les critères de choix et conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2- d'autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à effectuer les virements budgétaires requis lors de l'octroi des contrats, selon les aspects financiers et la répartition présentés aux tableaux joints au dossier décisionnel;

3- de signifier aux unités d'affaires que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI inclus dans ce dossier devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des unités d'affaires lors de l'exercice de report de 2013;

4- de signifier aux unités d'affaires qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120390002

CM13 0134

Abandonner la réserve foncière à des fins de parc sur une partie du lot 2 247 793 du cadastre du Québec, d'une superficie de 929,1 mètres carrés, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0159;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

1- d'abandonner la réserve imposée à des fins de parc, en vertu de la résolution CM12 1509 du conseil municipal, sur une partie du lot 2 247 793 du cadastre du Québec, tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux daté du 3 décembre 2012 joint au dossier décisionnel ;

2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Alex Norris

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.03.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 47
Contre : 3

Le président du conseil déclare l'article 30.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1125268009

CM13 0135

Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les services pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cadre du développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE12 0160;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1120890011

CM13 0136

Autoriser une rémunération annuelle de 5 000 $ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0162;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'approuver une rémunération annuelle de 5 000 $ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1134233001

CM13 0137

Report des budgets d'immobilisations non utilisés en 2012 - Volet services centraux - Budget supplémentaire au conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2013 par sa résolution CE13 0198;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 105 269 000 $ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil municipal, selon les documents joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1135337001

CM13 0138

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1121658002

CM13 0139

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 200 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection Pie-IX/Henri-Bourassa

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 200 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection Pie-IX/Henri-Bourassa », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1124139003

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0140

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet entre la rue Gohier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet entre la rue Gohier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2013, par sa résolution CE13 0040;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet entre la rue Gohier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1113496004

Règlement 13-003

CM13 0141

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des Règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des Règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 décembre 2012, par sa résolution CE12 2090;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122409011

Règlement 13-004

CM13 0142

Adoption - Règlement modifiant le Règlement adoptant le texte révisé et la police révisée du régime de retraite des employés de Ville de Sainte-Geneviève (Règlement 445)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement adoptant le texte révisé et la police révisée du régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Geneviève (Règlement 445) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2013, par sa résolution CE13 0041;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement adoptant le texte révisé et la police révisée du régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Geneviève (Règlement 445) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1123890036

Règlement 13-005

CM13 0143

Adoption - Règlement modifiant le Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 237 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés municipaux (Règlement numéro 329)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 237 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés municipaux (Règlement numéro 329) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2013, par sa résolution CE13 0042;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 237 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés municipaux (Règlement numéro 329) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1123890035

Règlement 13-006

CM13 0144

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 $ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 $ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2013, par sa résolution CE13 0043;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 $ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1124223005

Règlement 13-007

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 80.01 (44.01) de l'ordre du jour.

Le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de règlement sur la réunion de ces articles. La leader du comité exécutif explique qu'il y a déjà eu des précédents de réunion d'articles qui ne se suivaient pas dans l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0145

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

Vu la résolution CM11 0526 de la séance du conseil municipal du 20 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-04-047-105 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 2 et 30 novembre 2011, tel qu'il appert dans son rapport daté du 20 mars 2012;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 16 avril 2012 par sa résolution CM12 0254 et des commentaires additionnels formulés dans le rapport de l'OCPM déposé à la séance du 25 février 2013 par sa résolution CM13 0093;

Attendu que suite à ces consultations publiques aucune modification n'a été apportée au projet de règlement P-04-047-105;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2013, par sa résolution CE13 0207;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel.

_____

Un débat s'engage.

_____

La conseillère Anie Samson dépose une pétition signée contre l'implantation d'une usine de compostage et de biométhanisation.

À 20 h 13, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 20 h 28, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Frantz Benjamin

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.01

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Bissonnet, Bourgeois, Marotte, Richard Bélanger, Duchesne, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Fotopulos, Farinacci, Zambito, Teti-Tomassi, Perri, Miele, Harel, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Ferrandez, Norris, McQueen, Rotrand, Bélanger, Perez, Clarke, Hénault, Miranda et Deguire (47)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Samson, Gagnier, Campbell et Benjamin (4)
Résultat:	En faveur : 47 Contre : 4

Le président du conseil déclare l'article 44.01 adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité absolue des membres du conseil, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.01 1114439002

04-047-105

CM13 0146 (suite)

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension »

Un débat s'engage.

La conseillère Anie Samson dépose une pétition contre l'implantation d'une usine de compostage à Saint-Michel.

À 20 h 13, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 20 h 28, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Frantz Benjamin

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (44.01)

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Bissonnet, Bourgeois, Marotte, Richard Bélanger, Duchesne, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Fotopulos, Farinacci, Zambito, Teti-Tomassi, Perri, Miele, Harel, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau, Ferrandez, Norris, McQueen, Rotrand, Bélanger, Perez, Clarke, Hénault, Miranda et Deguire (47)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Samson, Gagnier, Campbell et Benjamin (4)
Résultat:	En faveur : 47 Contre : 4

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (44.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1114439001
80.01 (44.01)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0147

Nommer le parc Simone-Bourdon dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2013 par sa résolution CE13 0130;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Pierre Gagnier

Et résolu :

de nommer « parc Simone-Bourdon » l'espace public de forme triangulaire situé au sud-est du boulevard Gouin Est, entre les deux voies de l'avenue Christophe-Colomb, constitué du lot 2 495 558 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1114521018

CM13 0148

Nommer le « stade Gary-Carter » dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0167;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Richard Deschamps
M. Pierre Gagnier

Et résolu :

de nommer « stade Gary-Carter » le stade de baseball aménagé dans le parc Ahuntsic, du côté nord-est de la rue Lajeunesse, au sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville. Le parc Ahuntsic est situé sur le lot numéro 1 995 440 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521002

CM13 0149

Renommer « rue Gary-Carter » la rue Faillon Ouest dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2013 par sa résolution CE13 0168;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Richard Deschamps
Mme Anie Samson

Et résolu :

de changer le nom de la rue Faillon Ouest, située entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique à l'ouest, au sud du parc Jarry, et la nommer « rue Gary-Carter ». Cette voie est située sur le lot numéro 2 249 861 du cadastre du Québec.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

46.03 1134521001

CM13 0150

Nomination au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de nommer Mme Élaine Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM13 0151

Nomination au Bureau des fiduciaires du Musée du Château Ramezay

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de désigner Mme Élaine Ayotte au conseil d'administration du Bureau des fiduciaires du Musée du Château Ramezay.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM13 0152

Nomination au Comité de vérification de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de retirer ce dossier de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM13 0153

Nomination au conseil d'administration de l'organisme Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de nommer Mme Jane Cowell-Poitras au conseil d'administration de l'organisme Carrefour action municipale et famille.

Adopté à l'unanimité.

51.04

À 21 h 05, le conseil reprend l'étude des articles 80.01 (51.01) à 80.01 (51.03).

CM13 0154 (suite)

Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Elaine Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (50.01) adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.01)

CM13 0155 (suite)

Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer un membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

de retirer l'article 80.01 (50.02), conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Bourgeois et Applebaum à l'effet de retirer l'article 80.01 (50.02) adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.02)

_____

CM13 0156 (suite)

Nomination au Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les membres du Comité de vérification élargi de l'agglomération de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

de retirer l'article 80.01 (50.03), conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Bourgeois et Applebaum à l'effet de retirer l'article 80.01 (50.03) adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (51.03)

_____

CM13 0157

Motion d'Union Montréal demandant des amendements au Règlement pour un comité exécutif public

Attendu l'article 29 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. c. C-11-4);

Attendu le règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 02-002);

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

que le comité exécutif propose les modifications au chapitre III du règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires pour y insérer les clauses suivantes, et les soumette au conseil municipal pour adoption :

1- le greffier dresse l'ordre du jour de toute séance du comité exécutif;

2- une copie de l'ordre du jour doit être transmise à chaque membre du conseil au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la séance, être affichée avant cette séance à l'entrée de la salle où elle se tient et diffusée sur le site internet de la Ville;

3- les séances du comité exécutif sont tenues en public;

4- le comité exécutif peut siéger à huis clos en adoptant une résolution à cet effet. Cette résolution établit :

a) que la séance se tient à huis clos;
b) la nature des matières qui font l'objet du huis clos;
c) la raison pour laquelle le huis clos est requis.

5- Une séance ou une partie de séance peut être tenue à huis clos si les sujets à l'étude concernent une ou plusieurs des matières suivantes :

a) la sécurité des biens de la Ville ou d'une organisation paramunicipale;
b) des renseignements personnels sur une personne, incluant un employé de la Ville;
c) toute acquisition, cession ou vente immobilière proposée ou en cours concernant la Ville ou une organisation paramunicipale;
d) toutes questions relatives aux relations de travail;
e) tout litige pendant devant les tribunaux, incluant les tribunaux administratifs, et mettant en cause la Ville ou une organisation paramunicipale :
f) un avis visé par le secret professionnel.

6- Si les sujets à l'ordre du jour ne sont pas visés par l'article précédent, la séance doit être publique;

7- Aucun vote n'est pris pendant le huis clos;

8- Les directives et orientations prises pendant le huis clos sont consignées par le greffier pour suivi administratif interne;

9- Lorsque le huis clos est levé, la séance redevient publique;

10- Le président ou le maire annonce la décision prise en huis clos.

Le président du conseil juge la motion irrecevable, tel que libellée, en raison de l'avis juridique du Contentieux qui stipule que la conduite des affaires du comité exécutif est de la compétence exclusive du comité exécutif. Il dépose l'avis du Contentieux à ce sujet.

Le conseiller DeSousa accepte de retirer sa motion suite à la décision du président du conseil.

65.01

CM13 0158

Motion d'Union Montréal demandant de l'information sur l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM)

Attendu que le maire de Montréal, en présence du chef du SPVM, a annoncé, le 11 janvier 2013, la création d'une nouvelle escouade appelée l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM);

Attendu que la création de l'EPIM n'a pas fait l'objet d'une discussion ou de recommandation à la Commission de la sécurité publique;

Attendu que la création de l'EPIM ne résulte ni d'une décision du comité exécutif, ni d'une résolution du conseil municipal ni d'une résolution du conseil d'agglomération;

Attendu que la création de l'EPIM a été annoncée sans qu'il y ait un sommaire décisionnel au comité exécutif, avec les interventions des divers services municipaux concernés pour appuyer cette décision;

Attendu qu'aucune décision formelle n'a été approuvée - ni par le comité exécutif, ni par le conseil municipal, ni par le conseil d'agglomération - sur le mandat, le cadre de travail et le budget de 3 millions $ pour soutenir les activités de l'EPIM;

Attendu qu'en l'absence d'un mandat formel et clairement défini par les instances de décisions municipales appropriées, les pouvoirs et les responsabilités de l'EPIM en regard des employés et des élu(e)s sont flous et non définis;

Attendu que la création de l'EPIM n'a fait l'objet d'aucune discussion avec le ministre de la Sécurité publique ni avec l'UPAC;

Attendu que l'interface et le partage d'information entre l'EPIM et le comité-conseil sur l'octroi des contrats municipaux avec l'administration municipale, avec l'UPAC et avec l'escouade Marteau, n'ont pas été précisés;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau
Mme Jocelyn Ann Campbell

que le conseil municipal demande que le directeur général de la Ville, le Service du contentieux, le directeur du SPVM et le contrôleur précisent :

1- la démarche et le processus de prise de décision qui ont mené à la création de l'EPIM;

2- le mandat, le cadre de référence et les pouvoirs de l'EPIM en regard des employés et des élu(e)s municipaux;

3- le plan de travail et l'interface entre l'EPIM et les autres entités internes et externes qui travaillent sur la lutte à la corruption;

4- la source des crédits de 3 millions $ dédiés aux activités de l'EPIM.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Alex Norris

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5e paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Gadoury et Norris irrecevable puisqu'une orientation du conseil d'agglomération est requise pour mandater la Commission de la sécurité publique.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de règlement relativement aux propos erronés concernant la gestion du dossier de l'EPIM par le comité exécutif.

Le maire soulève une question de privilège eu égard à l'autorité du directeur du SPVM de mettre sur pied une escouade.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Cindy Leclerc

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

La proposition est agréée.

Le président met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 27

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 22 h 28, la leader du comité exécutif propose de prolonger le conseil municipal après 23 h.

Un débat restreint s'engage.

La proposition est rejetée.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michael Applebaum

de poursuivre l'assemblée mercredi le 27 février 2013, à 14 h, afin de terminer l'étude de l'ordre du jour et de procéder à un vote à main levée.

Le président met aux voix la proposition de la conseillère Bourgeois et du maire à l'effet de poursuivre l'assemblée au mercredi après-midi et le conseil se partage comme suit :

En faveur :37
Contre : 6

Le président du conseil déclare la proposition de la conseillère Bourgeois et du maire adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM13 0159

Motion de l'opposition officielle pour la restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

Attendu que l'Université de Montréal a acquis l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (Pavillon 1420) en 2003, au prix de faveur de 15 M$, et que le pavillon fait 22 000 mètres carrés;

Attendu que l'Université de Montréal s'était engagée au moment de l'achat à préserver la vocation éducative et institutionnelle du bâtiment;

Attendu qu'en 2005, le Gouvernement du Québec a créé l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal afin de préserver la valeur inestimable, tant identitaire qu'emblématique, de ce secteur, et que le Pavillon 1420 y est situé;

Attendu que l'Université de Montréal a obtenu et investi une subvention de 20 M$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec afin de procéder à la mise à niveau du bâtiment;

Attendu qu'en 2006, l'Université de Montréal, invoquant des coûts plus élevés que prévus pour la restauration et l'adaptation du bâtiment aux besoins de l'université, a annoncé son intention de se départir du Pavillon 1420 et a signé une offre d'achat au montant convenu de 28,1 M$ avec le Groupe F. Catania pour la transformation du Pavillon à des fins d'habitation;

Attendu qu'en avril 2009, à la suite d'une consultation publique à laquelle près de 300 personnes ont participé, l'OCPM a indiqué que « la commission aurait préféré que la vocation institutionnelle du 1420 boulevard Mont-Royal soit préservée » et « reconnaît que la réaffectation de l'ancienne maison-mère à des fins résidentielles par une entreprise privée est loin de faire consensus »;

Attendu qu'en 2010, la Ville de Montréal a adopté les règlements P-04-047-71, Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal, et P-09-003, Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, par lesquels elle modifie l'affectation « grande propriété à caractère institutionnel » du 1420, boulevard Mont-Royal au Plan d'urbanisme et modifie le règlement de zonage de l'arrondissement Outremont, permettant ainsi à l'Université de Montréal de procéder à la vente du 1420, boulevard Mont-Royal pour des fins résidentielles;

Attendu qu'il y a raison de croire que ces règlements auraient dû faire l'objet d'un processus d'approbation référendaire en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal et que les citoyens auraient dû être consultés au sujet d'un changement de zonage relatif à une affectation dans un arrondissement historique et naturel;

Attendu que l'entente entre l'Université de Montréal et le Groupe F. Catania est venue à échéance le 31 décembre 2012;

Attendu l'importance de préserver dans le domaine public le patrimoine bâti de l'arrondissement historique du Mont-Royal;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

que le conseil municipal demande au Service du contentieux de la Ville de Montréal d'identifier le meilleur moyen pour restituer la vocation institutionnelle du 1420, Mont-Royal, afin de respecter son caractère inestimable pour l'ensemble des Montréalais.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand s'interroge sur la recevabilité de la présente motion et demande des clarifications.

Le président du conseil déclare, la motion recevable sur la base d'un avis juridique dont il fait lecture.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Louise Harel
M. Marc-André Gadoury
Mme Anie Samson

de référer la présente motion à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), pour étude.

Le président du conseil met aux voix la proposition à l'effet de référer l'article 65.03 à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 22 h 55, le conseil ajourne ses travaux au mercredi 27 février 2013, à 14 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013 14 h

Séance tenue le mercredi 27 février 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Mme Élaine Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chililian, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros M Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, Mme Erika Duchesne, M. Alvaro Farinacci M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, Mme Marie Cinq-Mars, M. Luc Ferrandez, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Bélanger, M. Claude Dauphin, Mme Susan Clarke, Mme Helen Fotopulos, Mme Louise Harel, et Mme Ginette Marotte.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* SUR L'ARTICLE 65.06 :

M. Richard Bergeron.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président du conseil déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Richard Bergeron	M. Michael Applebaum	Liste de bâtiments patrimoniaux à préserver selon Héritage Montréal et collaboration de la Ville souhaitée / Mise en valeur de la Maison Redpath
M. Marvin Rotrand	Mme Elsie Lefebvre	Santé financière de Vision Montréal / Dépôt au conseil des états financiers

_____

Un débat s'engage.

_____

Mme Cindy Leclerc	M. Alain Tassé	Démarches de mobilisation pour l'accroissement des vols directs internationaux
Mme Anie Samson	M. Michael Applebaum (M. Réal Ménard)	Légalité d'une activité de financement de Vision Montréal avec pour invité un employé de la Ville, M. Charles-Mathieu Brunelle **Dépôt de document**

_____

Un débat s'engage.

_____

M. Dominic Perri	M. Michael Applebaum	Motifs de la coupure d'un soutien financier, pour une période de 5 ans, à un journal local dans l'arrondissement de Ville-Marie
Mme Jocelyn Ann Campbell	M. Michael Applebaum	Escouade EPIM – adoption par le conseil municipal d'un dossier décisionnel à cet effet / Message vidéo destiné aux employés - transparence

_____

Un débat s'engage.

_____

Mme Véronique Fournier	M. Michael Applebaum	État de situation sur le nombre de dossiers transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF) / Assurance que 25 dossiers/mois pourront être transmis à l'AMF
M. Marc-André Gadoury	M. Michael Applebaum	Dépôt d'un document explicatif sur l'EPIM pour l'information du conseil

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

À 14 h 48, le conseil reprend ses travaux sur l'étude de l'article 65.04.

_____

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle concernant les mesures de contrôles à la Ville de Montréal

La motion en titre est retirée, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Article 65.05

Motion de l'opposition officielle pour la commémoration de l'internement des Italo-Canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale

La conseillère Cindy Leclerc reporte la motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

CM13 0160

Motion de l'opposition officielle sur l'aménagement de ruelles blanches

Attendu que Montréal est une ville d'hiver;

Attendu que Montréal vit un grave problème d'exode des familles;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une politique familiale;

Attendu que les quartiers de Montréal regorgent de ruelles qui offrent des opportunités d'aménagement permettant la pratique de sports et de jeux d'hiver, devenant ainsi des lieux de rassemblement favorisant la vie de quartier, tout en offrant des espaces de jeu sécuritaire pour les enfants;

Attendu que les familles sont nombreuses à vouloir s'investir dans leur communauté et que l'aménagement de patinoires, de pistes ski de fond, de châteaux de neige et de glissades offrira un accroissement de la qualité de vie;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite favoriser les saines habitudes de vie par l'activité physique;

Attendu que la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a déposé en décembre dernier à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal un mémoire qui recommande de préserver les ruelles publiques et maintenir leur caractère convivial et sécuritaire pour accueillir les jeux libres des enfants;

Attendu que des projets d'aménagement de ruelles blanches portés et réalisés par des citoyens permettraient d'améliorer la qualité de vie des enfants et des familles à coût nul pour les contribuables montréalais, et sans affecter nécessairement la circulation automobile;

Attendu que les aménagements hivernaux sont temporaires et que les arrondissements octroient déjà, pour différentes raisons, des permis pour occupation temporaire du domaine public;

Attendu que certains règlements d'arrondissement interdisent le déversement de liquide sur le domaine public, ce qui a pour effet d'empêcher les citoyens d'aménager des patinoires;

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Lyn Thériault
M. François William Croteau

1- que la ville-centre mandate les services appropriés d'étudier les conditions de faisabilité d'appropriation hivernale des ruelles par le voisinage limitrophe, dans une perspective d'usage mixte, pour que les arrondissements puissent faciliter l'aménagement de ruelles blanches;

2- que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à faciliter l'appropriation hivernale citoyenne des ruelles.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Pierre Gagnier

d'apporter un amendement à la 3e ligne du premier paragraphe du « Résolu » en y ajoutant immédiatement après le mot « arrondissements » les mots « qui le souhaitent »;

Suite à l'intervention du conseiller Rotrand, le conseiller Dubois propose, appuyé de la conseillère Bourgeois, un 2e amendement à la 1ère ligne du premier paragraphe du « Résolu » en y remplaçant le mot « mandate » par les mots « demande aux ».

Les propositions sont jugées recevables et agréées.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 65.06, tel qu'amendé.

_____

La leader de l'opposition officielle dépose des images de jeunes enfants profitant d'une patinoire dans une ruelle blanche.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Cindy Leclerc

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.06, tel qu'amendé

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Thuillier, Deros, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Bissonnet, Ayotte, Bourgeois, Duchesne, Brunet, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Farinacci, Zambito, Teti-Tomassi, Perri, Miele, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Robillard, Gadoury, Limoges, Croteau, Norris, McQueen, Rotrand, Samson, Gagnier, Campbell, Daniel Bélanger, Perez, Hénault, Miranda, Deguire et Mainville (48)
Votent contre:	(0)
Résultat:	En faveur : 48 Contre : 0

Le président du conseil déclare l'article 65.06, tel qu'amendé adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

_____

Article 65.07

Motion du deuxième parti d'opposition pour favoriser l'acquisition de nouvelles œuvres d'art public d'artistes de renommée internationale

La motion en titre est retirée, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

_____

Article 65.08

Motion du deuxième parti d'opposition contre la paramunicipalisation du Service de l'eau

Le leader du deuxième parti d'opposition reporte la motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Article 65.09

Motion du deuxième parti d'opposition contre l'inclusion de contingences intégrées au coût global des contrats

Le conseiller Peter McQueen retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

CM13 0161

Motion du deuxième parti d'opposition afin d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

Attendu que l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales peut porter préjudice aux propriétaires montréalais;

Attendu que les cadastres et titres de propriété sur le territoire de la Ville de Montréal n'incluent pas le domaine public;

Attendu qu'en vertu de ces titres, la propriété d'un citoyen s'arrête là où le domaine public commence;

Attendu qu'un citoyen ne peut être tenu responsable des événements qui surviennent sur le domaine public, qui ne relèvent pas de sa responsabilité civile et qui pourraient détériorer les canalisations qui se trouvent en sous-sol;

Attendu que, malgré ces faits, la Ville de Montréal ne peut être responsable du raccordement initial d'une nouvelle habitation, car l'ensemble des contribuables montréalais ne sauraient être responsables des frais découlant de la construction d'un projet privé;

Il est proposé par M. François William Croteau

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que le conseil de Ville mandate la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer les préjudices causés aux propriétaires montréalais par l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par M. François William Croteau

d'apporter un amendement au Résolu afin qu'il se lise comme suit :

« que le mandat soit donné à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer les impacts de l'article 89.13 et d'émettre des recommandations sur les modifications possibles au règlement ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Blanchard et Croteau recevable.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.10 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.10

Article 65.11

Motion du deuxième parti d'opposition en soutien à la création de nouveaux logements sociaux

Le conseiller François William Croteau retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Article 65.12

Motion du deuxième parti d'opposition pour définir les principes de négociation avec le MTQ concernant l'échangeur Turcot

Attendu que la Ville de Montréal est en négociation avec le gouvernement du Québec et le ministère des Transports sur le projet de l'échangeur Turcot;

Attendu qu'en 2010, la Ville de Montréal a présenté son projet alternatif pour Turcot : Un projet urbain durable pour le XXIe siècle qui visait les principes suivants :

maintenir et consolider les habitats existants;
renforcer la continuité urbaine entre les quartiers en éliminant les talus;
planifier les transports collectifs comme armature de la mise en valeur du territoire;
mettre en place des mesures de mitigation en transport collectif avant les travaux;
réduire la capacité de l'ouvrage dans l'axe est-ouest et maintenir sa capacité dans l'axe nord-sud;
diminuer les émissions de GES;

Attendu que le conseil de la Ville de Montréal et les différentes formations politiques ont déjà exprimé leurs réserves au projet actuel, pour les motifs de développement durable, les effets sur la santé publique ainsi que sur les aspects d'enclavement et les expropriations dans les quartiers;

Attendu qu'il y a un consensus montréalais pour la construction d'un échangeur Turcot selon des principes de développement durable et de réduction des GES;

Attendu que depuis cinq ans, des dizaines de milliers de citoyens et de nombreux groupes de la société civile ont demandé une diminution de l'utilisation de l'automobile par une augmentation de l'offre en transport collectif;

Attendu que la construction de l'échangeur Turcot a déjà commencé et qu'il est urgent de réviser le projet avant que cela ne soit trop tard;

Attendu qu'en reportant la reconstruction d'une partie de l'autoroute Ville-Marie à l'ouest jusqu'en 2022, on estime pouvoir réduire la facture de construction de 500 millions de dollars, qui pourraient être réinvestis dans le transport en commun;

Il est proposé par M. Peter McQueen

appuyé par Mme Erika Duchesne

que la Ville de Montréal :

1- adopte les principes suivants dans la négociation avec le ministre des Transports et signale le plus rapidement, la nécessité que les principes suivants soient observés:

- incorporer au projet un vrai plan pour le transport en commun et la possibilité d'inclure éventuellement le tramway en vue de réduire la dépendance à l'automobile ;
- prioriser la reconstruction de l'axe nord-sud et réévaluer la pertinence de reconstruire une grande partie de l'autoroute A-720 ;
- empêcher le déplacement des voies ferrées au pied de la falaise Saint-Jacques ;
- désenclaver le secteur sud-ouest et reconsidérer la présence du mur d'enclavement ;
- conserver le principe des voies de circulation en structure en non en remblais ;

2- agisse de façon urgente pour communiquer ses préoccupations au ministre des Transports.

À 15 h 42,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'étude de l'article 65.12 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 0162

Motion du deuxième parti d'opposition pour instaurer la transparence dans le dossier du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et du réaménagement des abords du CHUM / CRCHUM

1 - Attendu qu'en 2004, le groupe Daniel Arbour et associés remet à la Ville de Montréal une Étude de préfaisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie dans le cadre des tractations sur le choix d'un nouveau site pour le futur CHUM;

2 - Attendu qu'en septembre 2006, Dessau remet une étude de faisabilité et de circulation pour le développement du Quartier de la Santé et le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie à la Ville de Montréal, en vue du PPU du Quartier de la Santé, qui devait être soumis aux consultations publiques de l'OCPM en automne 2006;

3 - Attendu que dans ce rapport, un des trois scénarios considère la fermeture d'une des bretelles de sortie Saint-Laurent / Berri de l'autoroute Ville-Marie, remplacée par une bretelle en tournebride permettant de revenir sur la rue Viger au niveau de la rue Panet;

4 - Attendu qu'un PPU du Quartier de la Santé a été réalisé par la firme Dessau/Plania (Groupe Gauthier Biancamano Bolduc);

5 - Attendu que le processus d'élaboration d'un PPU du Quartier de la Santé a été interrompu en 2006 par le maire de l'arrondissement Ville-Marie de l'époque. « J'ai choisi de reporter l'étude du PPU sur le quartier de la santé après les audiences sur le CHUM. J'ai le PPU en main, mais il manque un élément important, soit sur quelle base économique, commerciale et financière va s'asseoir le projet. Ce travail n'est pas complété », affirme Benoit Labonté (Le Devoir, jeudi 16 novembre 2006, Des échanges surréalistes);

6 - Attendu qu'en 2009, dans la foulée d'un débat sur le projet de « modernisation » de la rue Notre-Dame et du prolongement de l'autoroute Ville-Marie en tranchée le long du site de Radio-Canada, une deuxième étude sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, de Saint-Urbain à l'avenue De Lorimier, est commandée par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal;

7 - Attendu que parallèlement à cela, l'Atelier d'aménagement et de design urbain de la Ville de Montréal travaille sur le concept d'une nouvelle place publique autour de la station de métro Champ-de-Mars (place Marcelle-Ferron) qui considère la fermeture de la sortie d'autoroute pour permettre un accès piéton direct aux Vieux-Montréal, accès ininterrompu et au niveau du sol;

8 - Attendu qu'en novembre 2009, la Ville de Montréal lance un concours d'idées pan canadien pour l'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars, afin « d'explorer et illustrer diverses possibilités d'aménagement basées sur l'hypothèse du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et du déplacement éventuel des bretelles de sortie autoroutières »;

9 - Attendu que l'étude commandée par la Ville et le MTQ sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie de Saint-Urbain à Papineau réalisée par le consortium groupe SMi - ROCHE - Cardinal Hardy Architectes est remise en 2011 aux autorités;

10 -Attendu que cette étude a été gardée secrète depuis lors;

11 - Attendu que la Ville a refusé de répondre à deux demandes d'accès à l'information pour cette étude en invoquant les articles 20 et 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

12 - Attendu qu'en décembre 2011, le gouvernement du Québec a fait connaître son intention d'installer l'École de Santé Publique de l'Université de Montréal à l'îlot voyageur, ce qui remet en question le principe de campus qui était considéré jusque-là pour justifier le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;

13 - Attendu qu'en mars 2012, le conseil a rejeté à la majorité la motion de Projet Montréal « pour la reprise de la démarche d'élaboration d'un PPU du Quartier de la Santé interrompue en 2006 », sous prétexte « qu'un PPU n'est pas absolument nécessaire pour que le Quartier de la Santé puisse connaître sa pleine ascension et sa pleine apogée » (Richard Deschamps, 20 mars 2012);

14 - Attendu que la Ville a lancé l'appel d'offres 12-12532 pour les « Services professionnels relatifs à la réalisation des plans et devis pour des travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir et du réaménagement du domaine public aux abords du CHUM » et que les soumissions ont été ouvertes le 14 janvier 2013;

15 - Attendu que la Ville a basé cet appel d'offres sur une étude datant de juin 2012, réalisée par la firme PLANIA (une filiale de Dessau), et intitulée Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur CHUM/CRCHUM, dans laquelle la sortie Saint-Laurent / Berri de l'autoroute Ville-Marie est déplacée vers l'Est, émergeant au centre de la rue Saint-Antoine au niveau du Square Viger, ce qui permet d'aménager la place Marcelle-Ferron telle qu'illustrée en annexe à la présente résolution;

16 - Attendu qu'alors que toutes les études précitées prévoient l'élimination du tunnel entre la station de métro Champs-de-Mars et le Vieux-Montréal, la Ville a malgré tout adopté, en août 2012, un projet de rénovation du tunnel Champ-de-Mars de 963 306,54 $ qui devrait être suivi d'une deuxième phase ayant pour but la mise aux normes en terme d'accessibilité universelle, au coût de plusieurs millions de dollars;

17 - Attendu qu'il serait impensable qu'au moment de l'inauguration du nouveau CHUM, prévue pour 2016, le tunnel Champs-de-Mars soit toujours en place et l'aménagement des abords de la station de métro Champs-de-Mars toujours aussi inhospitaliers pour les dizaines de milliers de piétons qui se rendront journalièrement au nouveau CHUM, à son centre de recherche ou dans le Vieux-Montréal;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francois Limoges

que le conseil de Ville demande à l'Administration montréalaise et au MTQ de faire la lumière sur leurs intentions quant à l'avenir de la sortie Saint-Laurent / Berri de l'autoroute Ville-Marie, du tunnel Champ-de-Mars et pour le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et ce, avant le 1er mai 2013.

Motion pour instaurer la transparence dans le dossier du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et du réaménagement des abords du CHUM / CRCHUM

Annexe





Source : Ville de Montréal et Plania, *Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur CHUM/ CRCHUM, Concept d'aménagement retenu*, 8 juin 2012, Présentation Power-Point. **Obtenu en vertu d'une demande d'accès à l'information 30-2013-002** (56-2013-0002-00)

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Alain Tassé

appuyé par M. Réal Ménard

d'apporter les amendements suivants à la proposition sous étude :

- de retirer les « Attendus » 10, 11 et 13;
- de retirer les mots « et ce, avant le 1er mai 2013 » à la fin du « Résolu ».

La proposition est jugée recevable et agréée.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 65.13, tel qu'amendé.

_____

Le président du conseil met aux voix l'article 65.13, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.13

_____

À 16 h, le conseil reprend l'étude de l'article 65.12.

_____

CM13 0163 (suite)

Motion du deuxième parti d'opposition pour définir les principes de négociation avec le MTQ concernant l'échangeur Turcot

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Peter Mc Queen

d'apporter les amendements suivants à la motion sous étude :

- de modifier le titre de la motion afin qu'il se lise comme suit :

« Motion pour définir les principes de négociation avec le gouvernement du Québec et le MTQ concernant la réfection du complexe Turcot »;

- de modifier le 1er « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que la Ville de Montréal est en négociation avec le gouvernement du Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le projet de réfection du complexe Turcot »;

- de modifier le 2e « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que le conseil de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une résolution sur le projet de réfection du complexe Turcot le 19 avril 2010 »;

- de modifier le 4e « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu qu'il y a consensus montréalais pour la construction d'un complexe Turcot selon des principes de développement durable et de réduction des GES »;

- de modifier le 6e « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que la construction du complexe Turcot a déjà commencé et qu'il est urgent de réviser le projet avant qu'il ne soit trop tard »;

- de modifier le 7e « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu qu'en ne reconstruisant pas la partie ouest de l'autoroute Ville-Marie les coûts de construction du complexe Turcot s'en trouveraient réduits substantiellement »;

- de modifier le 1er alinéa du paragraphe 1 du Résolu afin qu'il se lise comme suit :

« incorporer au projet un vrai plan pour le transport en commun en vue de réduire la dépendance à l'automobile ».

La proposition d'amendement des conseillers Dorais et Mc Queen est jugée recevable et est agréée.

_____

Un débat s'engage sur l'article 65.12, tel qu'amendé.

_____

_____

À 16 h 21, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Marvin Rotrand.

À 16 h 25, le président du conseil reprend son fauteuil présidentiel.

_____

Le président du conseil met aux voix l'article 65.12, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.12

_____

CM13 0164

Motion d'un conseiller indépendant pour accroître les droits des citoyens en élargissant la portée du droit d'initiative

Attendu que le 21 septembre 2009, le conseil municipal a modifié le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour créer un droit d'initiative pour les citoyens;

Attendu que depuis, les citoyens ont le droit de demander une consultation publique sur des sujets de nature municipale à la ville-centre et aux arrondissements, sous certaines conditions définies dans le Règlement modifiant le Règlement de la Charte montréalaise des droits et responsabilités (Règlement);

Attendu le désir du conseil municipal d'améliorer et garantir la qualité de la démocratie à Montréal;

Attendu que le droit d'initiative donne à la Ville la possibilité d'utiliser les outils démocratiques comme l'Office de consultation publique de Montréal et les commissions du conseil lorsque les citoyens demandent la tenue de consultations publiques;

Attendu que le droit d'initiative a déjà été utilisé par près de 30 000 citoyens demandant une consultation publique sur l'agriculture urbaine;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Daniel A. Bélanger
M. Marc-André Gadoury
M. Lionel Perez

que le conseil :

1- exprime son désir d'élargir le droit d'initiative pour qu'il permette à des citoyens sous certaines conditions déjà définies dans le Règlement de proposer des mesures pour référendums sur les bulletins de vote lors des élections municipales;

2- mandate le comité exécutif pour étudier si les critères pour l'inscription de ces demandes sur les bulletins de vote seraient les mêmes que ceux définis dans l'Annexe 1 du Règlement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Marc-André Gadoury
M. Lionel Perez

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051),* pour étude.

Le président du conseil met aux voix la proposition à l'effet de référer l'article 65.14 à la Commission de la présidence du conseil et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.14

Article 65.15

Motion d'un conseiller indépendant demandant une rencontre avec les élus-es municipaux de Montréal sur l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM)

La conseillère Jocelyn Ann Campbell Croteau reporte la motion à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

À 16 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

_____	_____
PRÉSIDENT DU CONSEIL	GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
MAIRE